

Division 1<sup>er</sup> degré  
Bureau du mouvement et  
des opérations de gestion collective

Affaire suivie par :  
Magali BRANDY  
Malika CAPDERROQUE  
Marion GUERIN

Tél : 05 59 82 22 15  
05 59 82 22 56  
Mél : [ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr)

AFFICHAGE  
OBLIGATOIRE

Pau, le 8 mars 2024

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de l'éducation  
nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

s/c

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale de circonscription

**Objet :** Appel à candidatures d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré public pour l'inscription dans le vivier des directeurs d'école dont la décharge est égale à 50% - rentrée scolaire 2024

**Référence :** Décret n°90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles

Les postes de directeur d'école dont la décharge est égale à 50% (écoles de 9 à 11 classes) font l'objet d'un recrutement spécifique visant à rechercher l'adéquation entre le profil et les compétences détenues par les candidats.

Une commission d'entretien générique sera organisée.

A l'issue de cette commission, les candidats retenus seront inscrits dans un vivier pour une durée de 3 ans. Ils seront informés de leur inscription par courrier électronique, puis contactés lorsqu'un poste de direction sera vacant.

Les professeurs des écoles souhaitant être inscrits dans le vivier des directeurs pour une durée de 3 ans, doivent faire acte de candidature en adressant une lettre de motivation, un curriculum vitae I-Prof et tout justificatif utile à la division 1<sup>er</sup> degré, bureau du mouvement et des opérations de gestion collective, à l'adresse : [Magali.Brandy@ac-bordeaux.fr](mailto:Magali.Brandy@ac-bordeaux.fr)

Je vous remercie de bien vouloir porter à la connaissance des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public la présente circulaire et son annexe.

Mes services restent à disposition pour toute information complémentaire.

François-Kavier PESTEL

